

Relevé d'avis

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 17 avril 2023, sous la Présidence de Madame Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 puis, à compter du point 3, de Madame Marie-Karine LHOMME, Vice-Présidente en charge de la formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelle

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*39 membres présents et représentés*).

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 17 avril 2023, a rendu l'avis suivant :

- Avis sur la délivrance du diplôme de doctorat en VAE

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 17 avril 2023, a pris connaissance des points suivants :

- Point d'actualité
- Echanges sur le contrat de site (volet établissement)
- Bilan des MOTIFS

Fait à Lyon, le 18 avril 2023

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 24 avril 2023.